

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC (CHARGE ACQUÉREUR)

applicable au 02.01.2018

Fourchette	Tarif
De 0 à 50 000 €	5 000 € TTC
De 51 000 à 100 000 €	10 % TTC
De 101 000 € à 200 000 €	8 % TTC
De 201 000 € à 500 000 €	7,5 % TTC
De 501 000 € à 700 000 €	6 % TTC
Au delà de 701 000 €	5 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION TTC (CHARGE LOCATAIRE)

décret du 1er août 2014

Prestation de visite, constitution dossier, rédaction bail : 8 €/m²

Etat des lieux d'entrée : 3 €/m²

HONORAIRES DE LOCATION TTC (CHARGE PROPRIÉTAIRE)

décret du 1er août 2014

Prestation de visite, constitution dossier, rédaction bail : 8 €/m²

Etat des lieux d'entrée : 3 €/m²